

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 39 (1901)
Heft: 27

Artikel: Gelée de groseilles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198828>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

meint lo resto dâo canton; se y'ein a dâi bons, y'ein a dâi crouiès assebin et dè cliâo que ne sont ni bons ni crouiès.

Ora vaitès z'ein duès: l'ena que prâovè que noutrès confédérés dè pè lè âotre pâovont ein reveindrè à quoui que sai, mimameint à dâi ministres, po la niaffa et l'autra que vo fara vaire que lè bobets et lè tabreluques sont coumeint lè rats et lè rattès; y'ein a on pou per-tot.

La dza grantenet dè cein: l'aviont per Ormont-dezo on bon vilho ministre que ne crachivè pas dein lo verro, l'amavè don lo bon vin et prâo su que sè tegnâ on bossaton pè la tiura; mâ l'allavè tot parai soveint baïre quartetta pè la pinta; por cein n'iaivâ rein à redèrè, kâ lè ministres ont lo mor fé coumeint cliâo dâi z'autrès dzeins et quand l'ont sai, sariont bin fous d'allâ baïre âo borné âobin à la cassa.

Don, po ein reveni, on dzo què cé bon vilho ministre sè trovavè pè la pinta, y'avâ quie à la mima trallia, on municipau que ne mettâi jamé lè pi âo prèdzo, l'est tot âo plie se l'âi allavè lè demeindzo dè coumeniyon et onco! Coumeint vo peinsâ, cein ébahyvè gros lo ministre et stuce que dzemelhivè dza du grantein de l'âi ein derè dou mots, l'âi fe tot ein déve-zinf:

— Mâ, dis-vai, Dâvi-Odiuste, coumeint cein sè fâ-te que ne te vayo jamé âo prèdzo?

— Oh! monsu lo ministre, l'âi repond lo Diuste, vo vayo prâo soveint ice!

Ora vaitès l'autra dè cliâo z'historiès:

On gaillâ dè pè la Forclaz avâi on bouébo que n'étâi rein tant bin; avâi-te la crevena? n'ein sè rein! mâ tantia que n'avâi rein l'air dè veri dâo bon côté et que l'a failu on bio dzo allâ queri lo mâidzo.

Stuce quand l'eût vouaiti bin adrai lo gosse et que l'eût tatâ pertot, dese âo père: « Vo faut preindrè 'na pougna dè prin-pliantin, dè la guenepè dzauna, dâo mossâivo et dè la barba-â-lâo, dè tsaquenè 'na boun'eimbottâ, pu vo fari bin borbottâ ti cliâo z'herbâdzo dein la mermitta miméro ceint, adon vo l'âi bâgni lo petiôu, mâ pè tsaud est mi! » Et lo mâidzo s'ein va.

Mâ, l'eût pas petou veri lè talons, que lo père l'âi tracé après:

— Eh! monsu lo mâidzo! que l'âi criè, faut-te fèrè assebin couaire lo bouébo avoué lè z'herbès!

Il est du bois dont on fait les flûtes.

Voici de très curieux détails donnés par Ch. Rozan sur l'origine de cette locution populaire, qu'on emploie généralement en parlant d'un homme sans caractère, qui se range aisément à l'opinion des autres et dont on fait ce que l'on veut:

« On sait que la flûte n'était d'abord qu'un simple roseau grossièrement façonné en instrument; on sait aussi que le roseau est souple et facile à manier. *Il est du bois dont on fait les flûtes* signifie donc figurément: c'est un roseau qui plie à tous les vents.

Il y avait autrefois à la Chambre française plusieurs députés du nom de Dubois. L'un d'eux appartenait au parti conservateur et, dévoué à la chose publique de ce temps-là, son vote était toujours au service et aux ordres du ministère.

Un journal de l'opposition, qui prenait quelquefois à partie ce député obéissant, ne manquait jamais de l'appeler: *M. Dubois... dont on fait les flûtes*. Mais M. Dubois n'étant pas encore assez de ce bois-là pour supporter sans colère cette queue ironique ajoutée à son nom, demanda justice aux tribunaux. On reconnut sans peine qu'il y avait outrage et calomnie, et le journal fut condamné. A partir de ce moment, ce journal ne parla pas moins de M. Du-

bois; seulement, pour rendre hommage à la chose jugée, il s'empessa de modifier sa première assertion, et il écrivit: *M. Dubois dont on ne fait pas les flûtes*. Un renvoi indiquait au lecteur la date du jugement qui'en avait ainsi décidé.

Un rejeton qui promet.

M. Nathan, de Bâle, envoie son rejeton Isaac à Avenches pour y apprendre le français. Pour tout viatique, il lui donne son billet de chemin de fer et une pièce de dix centimes. « Cet argent, lui dit-il, te servira à payer le port de la lettre dans laquelle tu me diras que tu es bien arrivé à destination. »

Isaac empoche le billet et les deux sous et part. Le surlendemain arrive d'Avenches, à l'adresse du père, une missive non affranchie. M. Nathan se voit obligé de payer la taxe double, ce qui le met hors de lui. « Quel écervelé ou quel prodigue que cet Isaac! se dit-il. Que diable a-t-il fait des fonds que je lui ai remis? »

Trois mois plus tard, Isaac rentre à la maison paternelle et M. Nathan de le questionner aussitôt sur l'emploi des dix centimes. « Malheureux enfant, lui dit-il, je te donne une pièce de deux sous pour acheter un timbre-poste et tu me contrains de déboursier deux fois le montant de la taxe! Qu'est-ce que cela signifie? »

— Comment, papa, répond l'enfant, tu as vraiment payé le port de ma lettre! N'as-tu donc pas vu que l'enveloppe portait le sceau postal d'Avenches et que l'adresse était de mon écriture? Que te fallait-il de plus pour savoir que le message était de moi? J'étais persuadé qu'en le voyant tu te serais dit: « Bon, Isaac est bien arrivé à Avenches, » et que, tranquillisé, tu aurais rendu le pli au facteur avec ces mots: « Sachez que je n'accepte aucun envoi non affranchi. »

— Tu es un génie, mon petit Isaac, répond le père, viens dans mes bras, que je te presse sur mon cœur.

L'Alpe fleurie, contes par M. B. TACHEIX. Edition de la *Revue helvétique*, Genève.

Charmant volume de luxe, orné de superbes hors-texte, qui fera les délices de tous les coureurs de montagnes et des plus nombreux flâneurs qui l'aiment de loin! Ces contes ne sont pas seulement une délicieuse peinture de la vie sur l'Alpe, pleine d'humour et d'imprévu, écrite dans une langue admirable, vive, très imagée, ce sont aussi les notes d'un érudit et d'un homme d'infiniment d'esprit. Les lecteurs de la *Revue helvétique* ont pu s'en convaincre en lisant « Tony », « Lettres de la montagne », « La linnée boréale », qui ont eu un si légitime succès. Il faut être reconnaissant à la *Revue helvétique* de nous faire connaître cette « nouvelle » littérature alpestre... Ce livre, richement illustré, sera bientôt sur toutes les tables.

C. G. M.

En poche. — Au calendrier et à l'horloge, hôtes ordinaires de nos poches, tout bon Vaudois doit, cette année, joindre le *Catalogue officiel* de l'Exposition de Vevey. Ce catalogue, publié par les soins du comité, contient tous les renseignements que peut désirer quiconque veut visiter avec fruit notre intéressante exposition vaudoise. Le catalogue officiel a été imprimé avec beaucoup de soin et de goût par la maison *J. Couchoud*, à Lausanne.

Gelée de groseilles. — Choisir des groseilles bien mûres; on peut mélanger les rouges et les blanches et les additionner de framboises; mais il ne faut pas mettre plus d'un quart de framboises par livre de groseilles. Mettez le tout dans une bassine de cuivre non étamé, avec un demi-litre d'eau. Faites un feu doux pour faire crever les fruits et rendre leur jus; après cela, égouttez-les sur un tamis fin, pesez le jus, remettez-le dans la bassine nettoyée, ajoutez 500 grammes de sucre cassé en morceaux par 500 grammes de jus. Faites

bouillir à feu vif et écumez constamment. Il n'est pas possible d'indiquer le temps nécessaire pour la cuisson: généralement cinq à huit minutes. On peut en verser quelques gouttes sur une assiette; si elles ne s'écartent pas, la gelée est à point; il en est de même si, en élevant l'écumoire, les dernières gouttes s'en détachent difficilement. On arrête alors la cuisson et l'on met en pots et on laisse refroidir. Il ne reste plus qu'à les couvrir d'un rond de papier trempé dans l'eau-de-vie et fermer par un autre papier assujéti par une ficelle. Tenir au sec et au frais. L'humidité est aussi nuisible que la chaleur.

Boutades.

Deux bonnes dames s'entretenaient du développement de notre ville — ce n'est pas sujet ordinaire de conversations pour dames.

« Mais, dites-moi, ma chère, que de nouvelles maisons, et dans tous les quartiers. »

— Et puis, de ces immenses maisons qui cachent tout. Avez-vous vu celles de la route d'Echallens? Quand je songe à ce pauvre M. X..., qui s'était fait construire une jolie maison de campagne. S'il revenait ici-bas, que dirait-il en voyant sa villa qu'on ne voit plus?

Pendant les chaleurs:

Un Parisien écrit à une parente de province arrivée le matin:

« Je vous emmène ce soir au théâtre; inutile de vous habiller, j'ai une baignoire. »

Les médecins, on le sait, n'aiment pas à être dérangés la nuit. Cela se conçoit.

A deux heures du matin, une mère folle d'angoisse se précipite chez un médecin.

« Docteur, supplie-t-elle, venez vite! Venez vite! »

— Qu'y a-t-il? Laissez-moi dormir.

— Mon fils dit avoir avalé une souris.

— Eh bien, qu'il avale un chat.

Une dame ayant reçu de son mari un soufflet, courut furieuse chez un avocat. Celui-ci, remontrant à la dame qu'elle n'avait pas de témoins pour la soutenir, lui conseilla d'abandonner l'affaire. Rentrée chez elle, le mari plaisante sa femme sur sa consultation et lui demande si elle a tiré bon parti de son soufflet.

— Comme je n'en ai pu rien faire, dit-elle, je vous le rends.

Ce qui fut dit fut fait.

En Normandie — à table d'hôte:

Un voyageur verse complaisamment à droite et à gauche toute la carafe de cidre qui se trouve devant lui.

— Que faites-vous donc? lui dit aimablement un de ses voisins, vous nous donnez tout et ne gardez rien.

— Oh! ne vous inquiétez pas de moi, je vais m'en faire apporter du frais.

Dans un restaurant modeste, mais bien parisien.

Un consommateur goûte des œufs à la coque et fait une grimace qui ne laisse aucun doute sur leur fraîcheur.

— Garçon, combien de temps gardez-vous vos œufs?

— Mais, monsieur, jusqu'à ce qu'on les mange!

La rédaction: L. MONNET et V. FAVRAT.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

3, RUE PÉPINET, 3

Avis aux touristes:

ALBUMS POUR DESSINS

Cartes postales illustrées.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.